



vandalisme sur mon vehicule durant une formation professionnelle

Par **musichris**, le **17/12/2008** à **19:53**

Bonjour

Je suis victime de vandalisme sur mon véhicule. L'incident est intervenu alors que j'assistais à une formation dans le cadre de mon activité professionnelle (formation unifaf dans le cadre de la formation continue du personnel). Est-ce mon assurance ou celle de mon employeur qui doit payer les frais ?

merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **17/12/2008** à **20:04**

bonsoir, avez vous une garantie dommage au véhicule, l'auteur des tags a t'il été identifié, cordialement

Par **musichris**, le **18/12/2008** à **19:31**

D'abord, merci de votre réponse.

L'auteur ne s'est pas livré à la police, ... donc pas d'identité.

La garantie dommage est possible mais avec une franchise de 287 euros, l'idée est plutôt de savoir si l'assurance employeur entre en jeu ou non,...

Par **jeetendra**, le **18/12/2008** à **20:27**

bonsoir, si l'employeur garantie expressément la protection de votre véhicule (parking, etc.) éventuellement oui ou du moins la franchise comme vous avez une garantie dommage, regardez dans mon blog l'article sur l'assurance automobile, bonne soirée à vous